

Depuis 2008, les grilles de salaire des catégories B et A sont progressivement revalorisées par le ministère. Celle des catégories C avaient été révisé en 2006, mais uniquement pour éviter des salaires en dessous du SMIC! SUD avait refusé de signer ce protocole parce que très en dessous des besoins.

Catégories C

«On nous prend pour des c... !»

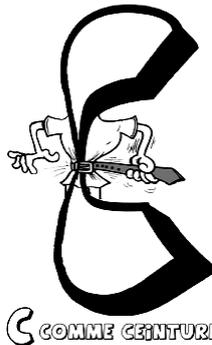
Agents des Services Hospitaliers, Aides Soignants, Aides Médico-psychologiques, Auxiliaires de puériculture, Dessinateurs, Ouvriers Professionnels Qualifiés, Agents de maîtrise, Maîtres ouvriers, Adjoints administratifs, Conducteurs Ambulanciers, Agents d'Entretien et de Salubrité, Aides d'électroradiologie, Aides de laboratoire, Aides préparateur ...

L'ensemble de la catégorie C, qui représente environ la moitié du personnel de la Fonction Publique Hospitalière, voit défiler les reclassements des catégories, les revalorisations des grilles indiciaires et rien pour les C !

Aucune perspective d'action intersyndicale nationale pour revaloriser les salaires et le déroulement de carrière de cette catégorie!

Ce qui démontre le peu d'intérêt général pour les « petites mains » alors qu'elles constituent une part essentielle dans le bon fonctionnement des établissements la qualité et la sécurité des soins.

Actuellement les catégories A progressent en moyenne de 12 points par an alors que les catégories C seulement de 2, une aumône ! **Rappel: 1 point = 4,6302 €uros.**



Ce constat n'est pas fait pour opposer les catégories entre elles. Si une différence de traitement salarial peut paraître justifiable au regard du niveau de qualification, de responsabilité ..., celle du déroulement de carrière ne l'est pas.

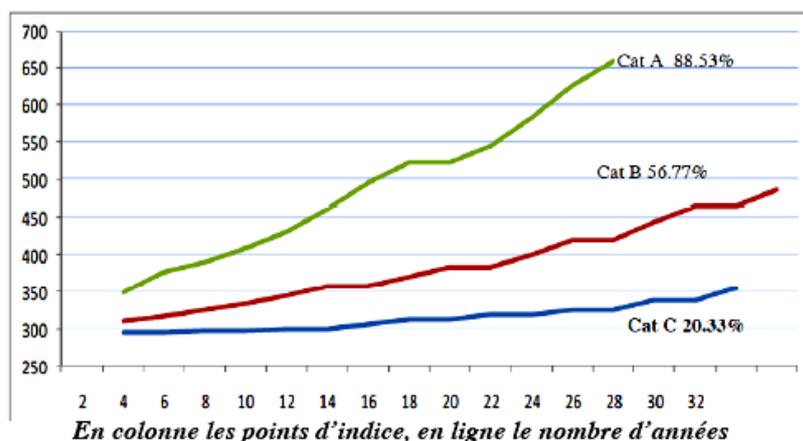
SUD Santé Sociaux a toujours défendu l'égalité de toutes et de tous dans le déroulement de carrière, l'ancienneté doit être reconnue pour tout le monde de la même façon.

Chaque agent, peu importe son grade, doit être augmenté du même nombre de points d'indices dans les mêmes intervalles de temps, du début à la fin de la carrière.

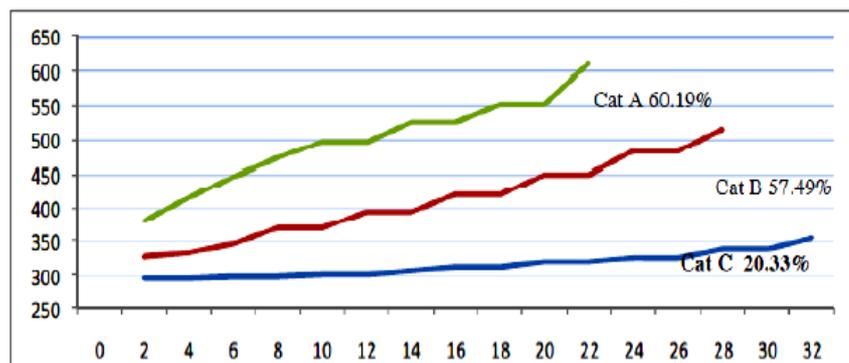
Les graphiques qui sont présentés ci-après nous démontrent que l'on est très loin du compte.

Courbes d'un déroulement de carrière basé sur l'échelle la plus basse (adjoint administratif hospitalier pour la C, adjoint des cadres et secrétaire médicale pour la B, et attaché d'administration hospitalier classe normale pour la A).

FILIERE ADMINISTRATIVE



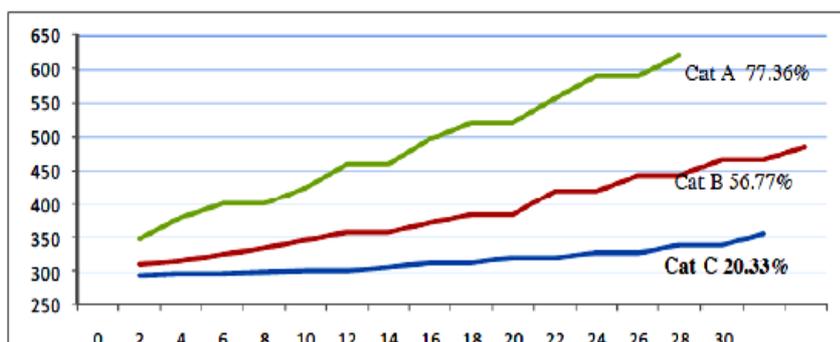
FILIERE SOIGNANT ET MEDICO TECHNIQUE



Pour la filière soignante un cadre de santé (catégorie A) progressera de **231 points en 19 ans**, soit une moyenne de plus de 12 points par an (55 euros), alors que dans un même temps un ASHQ progressera en moyenne de 1,3 points par an (6 euros) soit **25 points en 19 ans**.

Quant à la filière technique, le déroulement de carrière basé sur l'échelle AEQ pour la C, agent chef 1er grade NES pour la B, et ingénieur hospitalier pour la A. Le manque de progression au début de carrière, courbe quasi plate, 8 années pour 5 points d'indices creuse les inégalités. Un agent en catégorie A augmentera de 77.36%, soit **270 points (1250 euros) en 25 ans et demi** contre 20.33% en 30 ans, soit **60 points (277 euros) pour un agent de la catégorie C**.

FILIERE TECHNIQUE



Loin de nous l'idée de penser que certains gagnent trop, ce sont les agents de catégorie C qui sont sous payés.

La perte du pouvoir d'achat des agents de la catégorie C, années après années, fragilise encore plus ces personnels et à travers eux l'hôpital public. Pour mémoire le prix du pain (au kilo) a augmenté de 77% en 20 ans (de 1990 à 2010), le prix des loyers a augmenté de 24% en dix ans (de 2000 à 2010), et le prix du gazole a augmenté de 124.13% en 20 ans (de 1990 à 2010). **Il serait temps que la pénibilité des tâches, la technicité et les compétences spécifiques soient enfin reconnues à leur juste valeur.**

Ensemble, toutes filières C confondues, exigeons une reconnaissance de ces métiers, de leurs compétences, de leurs spécificités et de leur nécessité dans la structure hospitalière.

Les agents de la catégorie C ne doivent plus être laissés pour compte !

Revendications SUD Santé Sociaux

Dans l'immédiat :

- 300 euros d'augmentation des salaires
- Suppression de tous les quotas sur les grades supérieurs et exceptionnels.
- Passage à durée minimum des échelons.
- Droit à la formation continue et professionnelle pour tou(te)s et augmentation de leurs financements.
- Prime de service intégrale pour tous (titulaires et contractuels sans pénalités).
- Revalorisation des grilles indiciaires (pas de salaires en dessous de 1600 euros net).
- Intégration des primes dans le salaire de base.



Avec pour objectif :

- Titularisation de tous les contractuels sans conditions et remplacement de tous les postes vacants.
- Un déroulement linéaire des carrières (pour une carrière sans quotas ni barrages).
- Remplacement de la prime par le 13^{ème} mois.